

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mairie de Caille
18 Rue Principale, 06750 Caille

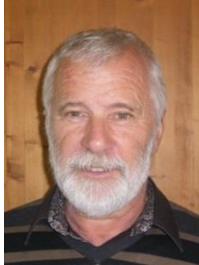
mairiecaille@orange.fr

<http://www.ville-caille.net>

SOMMAIRE

- ↳ LE MOT DU MAIRE
- ↳ INFORMATIONS UTILES
- ↳ LE KIT DE SECURITE INDISPENSABLE
- ↳ LES EVENEMENTS DEJA PRODUITS A CAILLE
- ↳ LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- ↳ ALERTE
- ↳ LES BONS COMPORTEMENTS
- ↳ LES RISQUES CLIMATIQUES
- ↳ LES RISQUES NATURELS
 - INONDATION
 - MOUVEMENTS DE TERRAIN
 - SEISMES
 - FEU DE FORET
- ↳ LES RISQUES SANITAIRES

LE MOT DU MAIRE



Chers administrés,

La sécurité de nos habitants est l'un des soucis majeurs du Conseil municipal de Caille. Bien sûr le budget étriqué qui est le nôtre, ne nous permet pas de mettre en œuvre toutes les actions dont profitent les grandes villes.

Pour pallier du mieux possible à ce manque, et conformément à la réglementation en vigueur, nous avons donc élaboré ce DICRIM qui permet une lisibilité plus facile de tous les risques majeurs qui peuvent toucher notre commune afin d'essayer de les contenir ou tout au moins de vous donner les moyens de faire ces petits gestes qui peuvent sauver ou préserver d'autres personnes.

Lisez attentivement ce document qui vous permettra de mieux appréhender et de suivre les consignes à effectuer avant, pendant et après les sinistres qui peuvent impacter notre commune.

Nous pourrons alors tous ensemble minimiser les risques.

Yves FUNEL

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but d'informer la population sur les risques existants sur la commune et les moyens de s'en protéger.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable...

Ce guide est très précieux pour votre sécurité et celle de vos proches.

Prenez-en connaissance attentivement.

Lisez-le avec vos proches.

Conservez-le à portée de main, il vous sera utile en cas de crise.

INFORMATION UTILES

NUMEROS DE TELEPHONE :

Pompiers : 18
(112 pour un téléphone portable)

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie de Caille : 04 93 60 31 51

Météo France : 08 99 71 02 06

Préfecture de Nice : 04 92 42 32 00

RADIOS :

R.M.C : 98,5

France Inter : 100,2

France Bleu Azur : 100.7

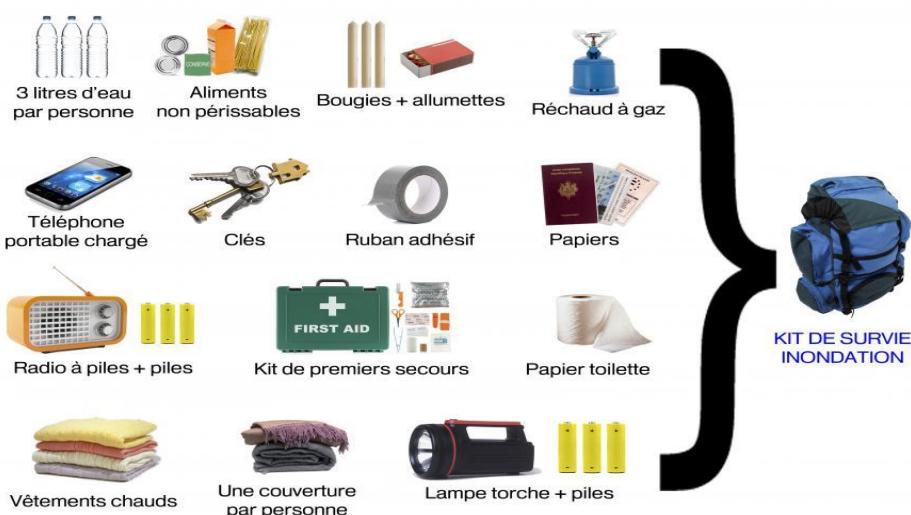
RMC Info Grasse : 106.8

France Info : 105.3 Cannes

SOYEZ PREVOYANT !

LE KIT DE SÉCURITÉ INDISPENSABLE

Pensez à préparer un kit de survie en cas d'urgence et à le conserver dans un endroit protégé et facile d'accès



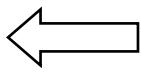
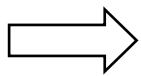
CAILLE

Les événements qui se sont déjà produits sur la commune et pour lesquels des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris.



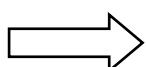
Pluie diluvienne, inondations et coulées de boue : 04/11/1994

Épisode neigeux



Tempête : 06/11/1982

Feux de forêt : 17/12/1985
21/02/1993
20/03/2005



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est élaborée sous la responsabilité du maire. Il a pour objectif la planification efficace de la gestion de crise et fixe les plans de secours par type de risque.

Il est le fruit d'un travail complet sur :

- ✚ Le recensement des risques auxquels la commune est soumise
- ✚ Une cartographie précise des lieux impactés selon la nature du phénomène
- ✚ Les conséquences engendrées dans chaque cas de figure
- ✚ Les moyens d'alerte et la chaîne des secours
- ✚ Les moyens communaux et privés sur notre territoire et planification de leurs interventions suivant le risque...

Les secours seront organisés à partir du PCS :

Mairie de Caille : 04 93 60 31 51

mairiecaille@orange.fr

Certains bâtiments communaux seront susceptibles d'être ouverts à la population en cas d'évènement majeur.

ALERTES

L'alerte communale sera donnée suivant les secteurs :

- ✚ **Village** : la cloche sonnera le tocsin et des agents communaux feront du porte-à-porte.



- ✚ **Route de la Plaine de Caille**

)



Circulation véhicules et délégués communaux avec un porte-voix

- ✚ **Secteur de la Moulière**

)

LES BONS COMPORTEMENTS

Ce qu'il faut faire quel que soit l'aléa !



Se mettre à l'abri du danger : suivre les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque.

Rejoindre, sans délai, un endroit clos si possible sans fenêtre, et bouchez toutes les ouvertures (fentes, portes, aérations).

Écouter la radio :

Il est important de pouvoir s'informer rapidement sur la nature du risque afin de connaître au plus tôt les premières consignes à appliquer : **France Inter** (100.2), **France Bleu Azur** (100.7) ou **R.M.C.** (106.8) s'il s'agit d'un risque local.

Les fréquences ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent varier selon l'endroit où l'on se trouve.

L'électricité pouvant être coupée, **il est important d'avoir en permanence un poste portatif** en état de marche ainsi qu'une lampe de poche.

Respecter les consignes de sécurité :

Suivre les consignes des autorités spécifiques qui vous seront données. Si vous êtes en voiture, suivez scrupuleusement les itinéraires routiers de déviation mis en place. Ne gênez pas la circulation des moyens de secours.

Ce qu'il ne faut pas faire !



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte.

Ne pas téléphoner :

Le réseau téléphonique ne doit pas être saturé et doit rester disponible pour les services de secours.

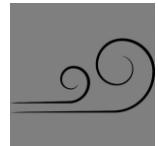
Pas de flamme :

Les canalisations peuvent être endommagées, afin d'éviter l'explosion aucune étincelle ne doit être produite.

LES RISQUES METEOROLOGIQUES

LE VENT

- ▶ Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores, étendoirs à linge...).
- ▶ Évitez les déplacements : restez chez vous et fermez les portes et volets.
- ▶ Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers (attention aux tuiles !)
- ▶ Coupez les arbres proches de votre habitation.
- ▶ Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.



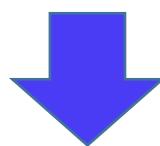
LA NEIGE - LE VERGLAS - LE GRAND FROID



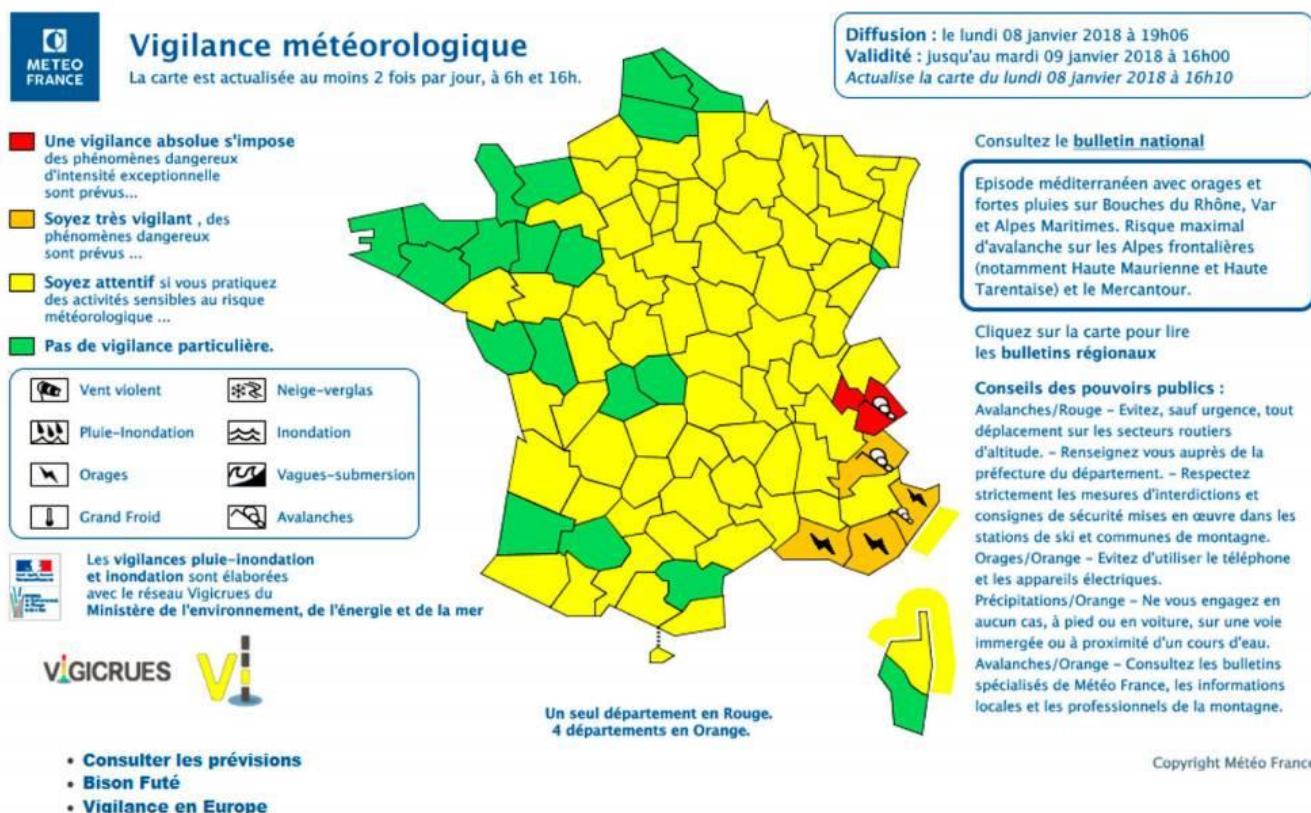
- ▶ Protégez votre compteur d'eau et vos canalisations d'eau contre le gel.
- ▶ Équipez votre véhicule (pneus neige, chaînes, chaussettes...)
- ▶ Mettez-vous à l'écoute de la radio locale.
- ▶ Ne vous déplacez pas. Si vous y êtes absolument contraint, soyez prudent et vigilant.
- ▶ Privilégiez les transports en commun.
- ▶ Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de circulation Routière (08 00 100 100).
- ▶ Munissez-vous de vêtements chauds et adéquats (imperméables à la pluie, au vent et à la neige).
- ▶ Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes (enfants, handicapés...). Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- ▶ Protégez-vous des chutes d'arbres ou de branches.
- ▶ Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- ▶ Facilitez le passage des engins de dégagement.
- ▶ Stationnez votre véhicule en dehors de la voie de circulation.
- ▶ Protégez-vous des chutes et protégez les autres, en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- ▶ Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.
- ▶ Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- ▶ Faites vérifier régulièrement vos installations de chauffage.
- ▶ N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...) et des appareils d'appoint à combustion, de façon continue.
- ▶ Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri) composer le 115.

LA CANICULE

- ✚ Personnes seules ou âgées, faites-vous recenser en Mairie.
- ✚ Limiter les exercices physiques afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur. Privilégiez les endroits ombragés.
- ✚ Rafraîchissez-vous, buvez de l'eau même sans soif.
- ✚ Ne buvez pas de boissons alcoolisées et trop sucrées.
- ✚ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes c'est-à-dire entre 12h et 17h.
- ✚ Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.



La carte VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE est consultable sur le site internet de
Météo France : <http://www.vigilance.meteofrance.com/>



INONDATIONS

Une inondation, qu'est-ce que c'est ?

Un débordement d'eau qui submerge les terrains environnant.

Elle peut être bénéfique quand elle est lente : apport de limons fertilisants. Elle peut-être désastreuse quand elle est violente : ravine le sol et dépôt de matériaux grossiers et stériles. Si l'inondation concerne des zones habitées, elle se transforme rapidement en risque et entraîne des conséquences plus ou moins graves sur les populations, leurs biens et l'environnement.

La **commune de Caille** se situe dans le bassin versant de l'Artuby, affluent du Verdon.

Elle est concernée par la crue des vallons et le ruissellement pluvial.

Lors de fortes pluies **la plaine de Caille et le plateau de la Moulière** sont inondés.

Il est impérativement déconseillé de se promener ou de s'approcher du lac en formation dans la plaine lors des épisodes pluvieux.

Alerte météo consultable sur le site <http://vigilance.meteofrance.com>.

Carte d'informations sur le risque inondation



Enveloppe approchée des inondations potentielles

LES CONSIGNES DE SECURITES



INNONDATION...AGIR AVANT

En cas d'alerte...

Avec un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités.

Prévoyez les gestes essentiels :

- ✚ Amarrez les cuves,
- ✚ Rassemblez médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation,
- ✚ Faites une réserve d'eau potable et de nourriture, prenez des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...),
- ✚ Surélevez le mobilier et, si vous avez un étage, montez les biens et les documents de valeur,
- ✚ Munissez-vous d'une lampe torche à piles,
- ✚ Mettez votre véhicule en sécurité.

**Vos enfants sont en sécurité à l'école.
Ne prenez pas de risques pour aller les chercher.**



INNONDATION...AGIR PENDANT

- ➡ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- ➡ Coupez les alimentations en gaz et en électricité
- ➡ Réfugiez-vous dans les étages ou un point en hauteur (colline)
- ➡ Écoutez la radio et attendez les consignes des autorités
- ➡ N'utilisez pas votre véhicule
- ➡ Ne circulez pas dans les rues inondées
- ➡ Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours
- ➡ Ne consommez l'eau du robinet et du forage que si avis favorable des autorités
- ➡ N'évacuez que sur ordre des autorités
- ➡ Ne revenez pas dans le lieu que vous avez évacué
- ➡ Signalez, depuis les étages, votre présence et attendez les secours



INNONDATION...AGIR APRES

- ➡ Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours et de votre mairie
- ➡ Ventilez les pièces
- ➡ Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après un contrôle complet des circuits, n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste
- ➡ Préservez votre santé : ne consommez pas l'eau du robinet, ni celle des forages avant avis favorable de la mairie
- ➡ Faites sécher vos locaux et chauffez dès que possible

FEU DE FORÊT

LE RISQUE

Le risque de feu de forêt est aggravé par la conjugaison des facteurs qui suivent :

- ✚ naturels (vent fort, sécheresse, végétation fortement inflammable et combustible),
- ✚ topographiques (relief qui accélère le feu à la montée),
- ✚ d'origine humaine (urbanisation diffuse étendue, zones habitées au contact de l'espace naturel, débroussaillement obligatoire non réalisé, dépôts d'ordures sauvages, malveillance).

La Commune de Caille s'étend sur une superficie de 1 696 hectares, et sur 611,16 hectares de forêt.

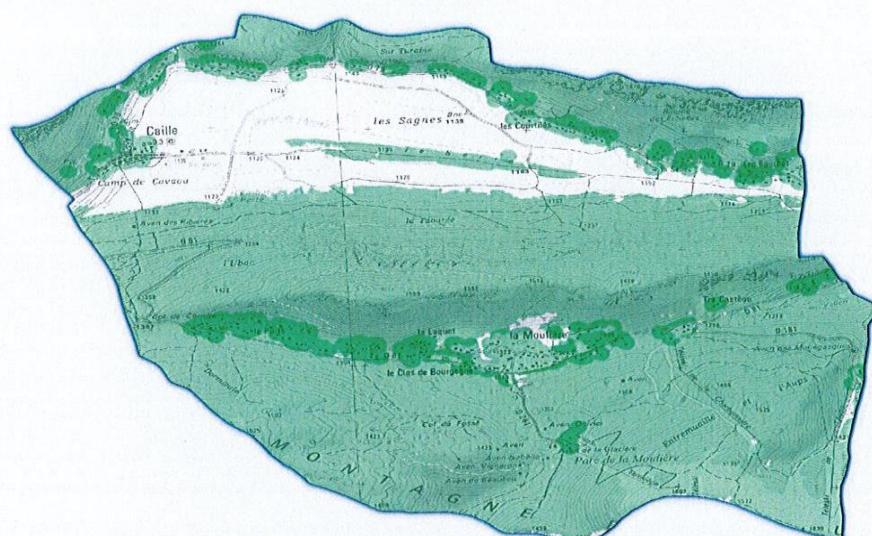
Les étés chauds et secs sont des facteurs augmentant le risque de feu de forêt, ce risque met en cause la sécurité des habitants, qui pour mieux se protéger doivent être informés. Votre sécurité passe d'abord par la prévention et la connaissance des textes préfectoraux réglementaires en vigueur qu'il faut impérativement respecter :

- ✚ réglementation sur l'emploi du feu « Arrêté préfectoral du 10 juin 2014 » (disponible en mairie),
- ✚ réglementation sur le débroussaillement « Débroussailler : un geste vital, une obligation légale » (disponible en mairie).

La carte d'alerte du risque incendie est mise à jour quotidiennement du 1er juin au 30 septembre sur le site :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Risques/Naturels/Feux-de-forets>

Carte d'informations sur le risque feu de forêt



LES CONSIGNES DE SECURITES



FEU DE FORET...AGIR AVANT

Au quotidien :

- ✚ Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers (suivre les indications affichées par la Mairie).
- ✚ Débroussailler autour de la maison (50 m au minimum), espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratisser les aiguilles, nettoyer les gouttières, éviter de planter les espèces très inflammables (cyprès).
- ✚ Nettoyer votre toiture régulièrement.

Pour se préparer :

- ✚ Vérifier le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets.
- ✚ S'assurer qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu.
- ✚ Vérifier l'état des fermetures et du toit et éviter l'emploi de matériaux inflammables (clôtures, gouttières en PVC, tas de bois rangés contre la maison).
- ✚ Prévoir des moyens d'arrosage. Si vous avez une piscine, envisager l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété.
- ✚ Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé en page 3 de ce DICRIM.



FEU DE FORET...AGIR PENDANT

Vous êtes dans la nature :

- ✚ Alertez les pompiers le plus rapidement et le plus précisément possible (18 ou 112 avec un portable).
- ✚ Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide ; à pied, si c'est possible, reculez le dos au vent ou recherchez un écran (rocher ou un mur) ; en voiture, ne sortez pas et tentez de vous diriger vers une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.

Vous êtes chez vous:

- ✚ Ouvrez le portail pour faciliter l'accès des pompiers.
- ✚ Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et protégez-les (piscine, abris...).
- ✚ Abritez votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée à la direction du vent.
- ✚ Rentrez vos tuyaux d'arrosage.
- ✚ Fermez les volets, fenêtres, portes et calfeutrez toutes les ouvertures. Placez des serpillières humides au bas des portes.
- ✚ Prévoyez des lumières de remplacement et de l'eau potable.
- ✚ Suivez les instructions des pompiers.
- ✚ Si l'incendie est à votre porte, restez dans la maison avec famille et animaux domestiques.
- ✚ N'évacuez pas sans l'ordre des autorités.



FEU DE FORET...AGIR APRÈS

- ✚ Ne sortez pas de chez vous avant d'avoir revêtu une tenue adaptée (chaussures de cuir, gants, chapeau, vêtements de coton ou de laine).
- ✚ Inspectez la solidité de la maison et en particulier toutes les parties en bois. Contrôlez toiture, charpente, combles... Attention aux braises sous les tuiles ou dans les orifices d'aération. Arrosez l'ensemble de votre habitation ainsi que la végétation qui l'entoure et éteignez tous les foyers résiduels.
- ✚ Aidez vos voisins.

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Quels sont les risques de mouvement de terrain dans la commune ?

La commune de Caille présente un relief accidenté sur une grande partie de son territoire. Sa géomorphologie et sa géologie la rendent particulièrement sensible aux chutes de blocs et aux effondrements de cavités souterraines.

Les différents mouvements de terrain observés sur la commune sont :

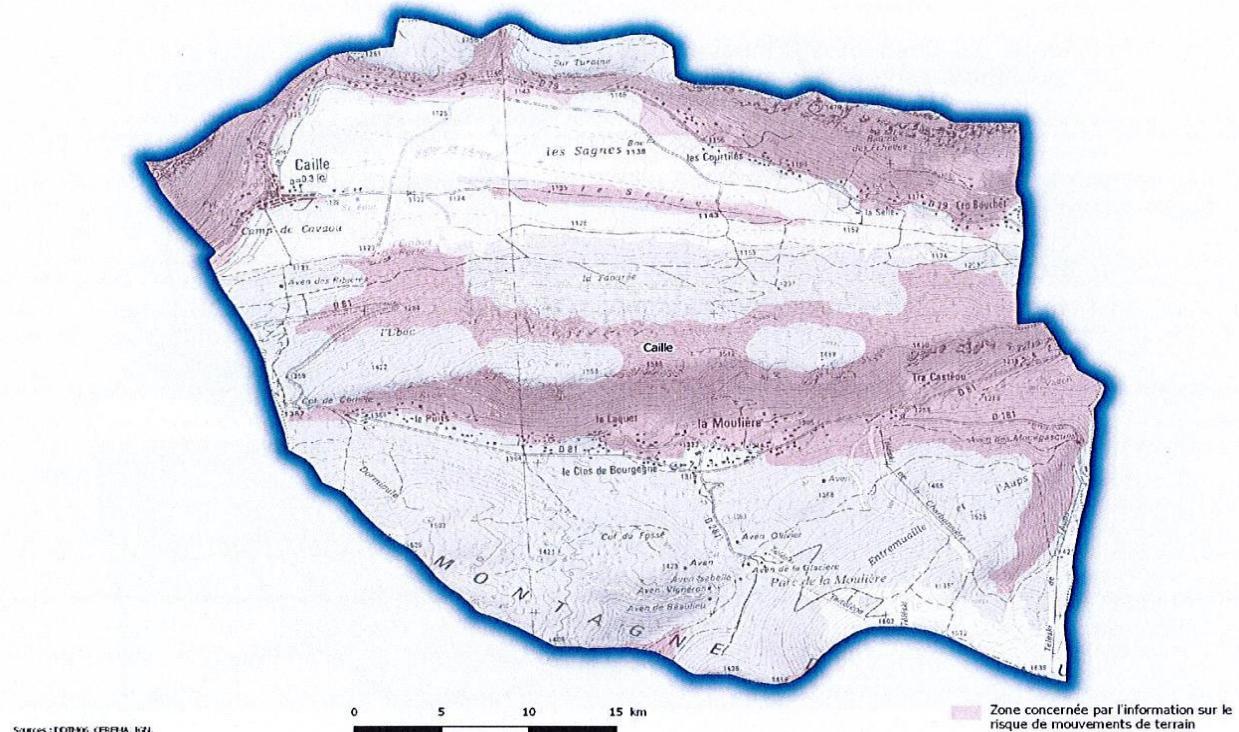
- ✚ Les effondrements : ce phénomène est provoqué par l'apparition, dans le sous-sol, de cavités provenant, soit de la dissolution chimique des matériaux (gypse, calcaire, sel gemme, etc...), soit de galeries artificielles par écroulement de la voûte devenue trop mince. La vitesse du phénomène est rapide à très rapide.
- ✚ Les éboulements en masse et les éboulements de blocs, phénomènes qui affectent des roches compétentes n'impliquant qu'une portion de roche parvenant à se détacher de la masse rocheuse et dont la cinématique est très rapide.
- ✚ Les retraits-gonflements des sols argileux : mouvements lents et continus, dus à la production, par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, de gonflements (période humide) et de tassements (périodes sèches). Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Du fait de ces caractéristiques topographiques et géomorphologiques, l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à un aléa de mouvement de terrain.

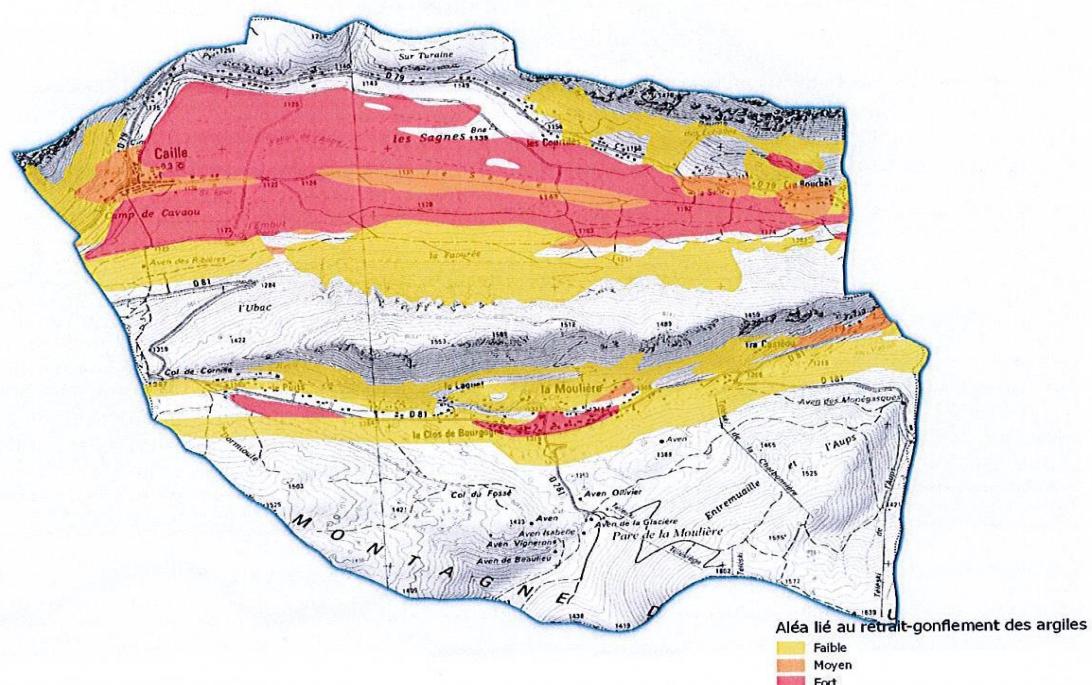
Par ailleurs, face à l'aléa retrait-gonflement des argiles, le BRGM a réalisé une étude et établi la carte ci-dessous.

Aléas zones de mouvements de terrains et retrait-gonflement des argiles sur la commune de Caille

Carte d'informations sur le risque mouvement de terrain



Carte d'information sur l'aléa retrait-gonflement des argiles



LES CONSIGNES DE SECURITES



EN CAS D'EBOULEMENT

AGIR AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

AGIR PENDANT

- Fuyez latéralement par rapport au danger,
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne revenez pas sur vos pas,
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

AGIR APRES

- Évaluez les dégâts et les dangers,
- Informez les autorités,
- Mettez-vous à disposition des secours.

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

AGIR AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

AGIR PENDANT

- A l'intérieur :
 - Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas,
 - Ne prenez pas l'ascenseur.

AGIR APRES

- A l'extérieur :
 - Eloignez-vous de la zone dangereuse,
 - Rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités.

SÉISMES

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une libération soudaine d'énergie qui se produit à l'intérieur de la terre et qui peut occasionner des dégâts considérables à cause des ondes élastiques qui se propagent depuis le foyer jusqu'à n'importe quel point de la surface.

Zone de sismicité de Caille : 4 C'est-à-dire: niveau d'aléa moyen.

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance, trois séismes ont été ressentis à Caille depuis 1963.

La France est divisée en cinq zones sismiques :

- la Zone de sismicité 1 est classée «très faible»

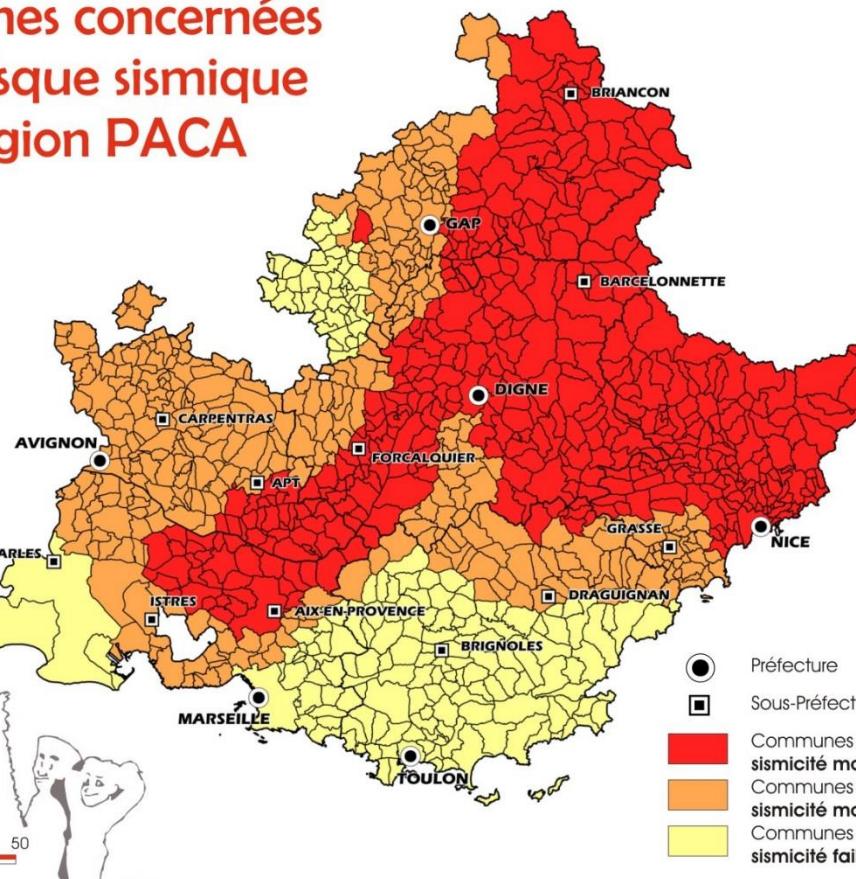
- la Zone de sismicité 2 est «faible»

- la Zone de sismicité 3 est «modérée»

- la Zone de sismicité 4 est «moyenne»

- la Zone de sismicité 5 est «forte» (Guadeloupe et Martinique).

Communes concernées par le risque sismique en région PACA



Réalisation : CYPRÈS © Sept. 2012
Sources des données : Préfectures de la région PACA - Sources des fonds : BDTOPO® IGN/PFAR-PACA

LES CONSIGNES DE SECURITES



SEISME...AGIR AVANT

- ✚ Connaître les risques encourus et les consignes de sauvegarde,
- ✚ Privilégier les constructions parasseismiques,
- ✚ Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- ✚ Fixer les appareils et meubles lourds,
- ✚ Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT la première secousse

IL FAUT RESTER OÙ L'ON EST

- ✚ À l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres,
- ✚ À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche,
- ✚ En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRÈS la première secousse

ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- ✚ Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer,
- ✚ En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- ✚ Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses,
- ✚ Ne pas prendre l'ascenseur,
- ✚ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
- ✚ S'éloigner des zones côtières même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée,
- ✚ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ou au centre aéré,
- ✚ Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à votre portée.

RISQUES SANITAIRES

Qu'est-ce qu'un risque sanitaire ?

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée. L'identification et l'analyse des risques liés à un phénomène (inondation, contamination, ...) permettent généralement de prévoir l'impact d'un risque sanitaire sur la santé publique.

Eau potable

- ✚ Une baisse importante de la quantité d'eau disponible (sécheresse).
- ✚ Une dégradation de la qualité de l'eau.

Les bons réflexes

- ✚ Respecter les consignes d'usage données par les autorités
- ✚ Respecter les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteilles afin de ne pas s'exposer à la dégradation naturelle de la qualité de cette eau.

Épidémies graves

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes le plus souvent par la contagion.

La pandémie est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation de la société.

Les bons réflexes

Réduire vos sorties au strict minimum de façon à ne pas être exposé.

Éviter les contacts avec les malades.

Porter un masque pour protéger votre entourage lorsque vous êtes grippé ou pour vous prémunir de ceux qui peuvent l'être.

Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon.

Aux premiers doutes ou symptômes, s'adresser à votre médecin traitant.

Plus d'informations sur le site : <http://www.inrs.fr>

